

Délibération n°31/20260420

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, E. CONDAMINE, G-C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY, V. UVIETTA, D. FLEURY

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à S. VALLON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 14 avril 2026

**OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DES TAPAUX**

Monsieur Gian Carlo VISCI, Conseiller Municipal délégué aux finances précise que le conseil municipal vient d'arrêter le compte financier unique du budget annexe des Tapaux, qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 292 542.99 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 152 598.61 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (D 001) de la section d'investissement de : -59 415.24 €

Un solde d'exécution (R 002) de la section de fonctionnement de : 28 532.92 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Pour un solde de 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 181 131.53 €

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI, Conseiller municipal délégué aux finances, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 20 avril 2026**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre :
- Abstention :

